



Une autre vie s'invente ici

Paris, le 21 juillet 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LOI SUR LA BIODIVERSITE

#### LES PARCS NATURELS REGIONAUX CONFORTES DANS LEURS MISSIONS

**Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France se félicite au nom des 51 Parcs naturels régionaux de l'adoption finale de la loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages.**

40 ans après la loi de Protection de la Nature de 1976, le texte porté par Barbara Pompili, la secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité, a été adopté ce 20 juillet. Il ouvre une nouvelle page pour la protection de la nature en France et s'inscrit dans une relation renouvelée entre l'Homme et la Nature, thème central du prochain Congrès des Parcs naturels régionaux qui se tiendra en octobre prochain.

**Depuis près de 50 ans, les Parcs démontrent que le respect et l'enrichissement de la biodiversité sont parfaitement compatibles avec le développement économique et social de leurs territoires. La nouvelle Agence Française pour la Biodiversité créée par la loi pourra s'appuyer sur cette irremplaçable expérience.**

Sur les quelques 70 articles de cette loi, cinq concernent directement la politique des Parcs naturels régionaux. Ils portent sur la reconnaissance de leur rôle en matière de coordination des politiques publiques sur leur territoire. Ils confirment les Parcs dans un rôle de partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités en matière de biodiversité et de paysage, renforcent les prérogatives des Parcs en matière d'affichage publicitaire mais aussi de préservation et de valorisation des paysages.

Cette loi porte le classement des Parcs à 15 ans (12 ans actuellement) et apporte des allègements quant à la procédure de création et de renouvellement du classement des Parcs ainsi que sur la possibilité d'adhésion à des communes au cours des 15 ans de classement. Enfin, l'article 28 bis de cette loi reconnaît l'existence et les missions de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et son rôle au niveau national et international.

**C'est une reconnaissance supplémentaire de l'efficacité de la politique et des actions menées au sein de nos Parcs.**

Contact presse : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

---

Les 51 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4300 communes, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, soit 15% du territoire, répartis dans 15 régions. Plus de 2000 agents y travaillent.

La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

---

Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani - 75018 Paris - 01 44 90 86 20